

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE** tenue à l'hôtel de ville de Shawinigan (550, avenue de l'Hôtel-de-Ville), **le mercredi, septième jour du mois de mars deux mille dix-huit (7 mars 2018), DIX-HUIT HEURES (18 H)**, à laquelle sont présents:

**Monsieur Michel Angers**, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan

**Monsieur Réjean Carle**, Représentant de la MRC de Maskinongé

**Monsieur Luc Dostaler**, Représentant de la MRC des Chenaux

**Monsieur Paul Labranche**, Représentant de la MRC de Mékinac

**Monsieur Robert Landry**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé

**Monsieur Yves Lévesque**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières

**Monsieur Yvon Sauvageau**, Substitut du Représentant d'office de la MRC des Chenaux

**ABSENT**

**Monsieur Guy Simon**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux

**QUORUM**

**Formant quorum**, sous la présidence de **Michel Angers**, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan.

**Rés.: 2018-03-4780**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR YVES LÉVESQUE**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente session qui se détaille ainsi :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2018
5. Approbation des directives et des ordres de changement
6. Services professionnels liés aux travaux de recouvrement final de la cellule #1 du lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès (OS-808)
7. Services professionnels d'ingénierie pour la construction de la cellule d'enfouissement #5 et du poste de pompage de la cellule #5 du lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès (OS-809)
8. Traitement et valorisation du bois (OS-811)

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

9. Traitement et valorisation du bois et des branches (OS-812)
10. Traitement et valorisation de branches seulement (OS-813)
11. Autres sujets
  - Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 2014-03-17 fixant la rémunération des membres du conseil d'administration
  - Coûts liés à la modernisation du centre de tri effectuée par Récupération Mauricie SENC
  - Modification au calendrier 2018 des séances du conseil d'administration
12. Période de questions
13. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

**Rés.: 2018-03-4781**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE DU  
15 FÉVRIER 2018**

Il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie tenue le 15 février 2018.

Adoptée à l'unanimité

**Rés.: 2018-03-4782**

**APPROBATION DES DIRECTIVES ET DES ORDRES DE  
CHANGEMENT**

Il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR YVON SAUVAGEAU**, Substitut du Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'approuver les travaux supplémentaires, les directives de changement, les ordres de changement et les dépenses afférentes indiqués à la liste des directives et des ordres de changement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2018-03-4783

**SERVICES PROFESSIONNELS LIÉS AUX TRAVAUX  
DE RECOUVREMENT FINAL DE LA CELLULE #1 DU LIEU  
D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS  
(OS-808)**

ATTENDU les prix soumis suite au processus d'appel d'offres sur invitation pour les services professionnels liés aux travaux de recouvrement final de la cellule #1 du lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès :

Soumissionnaire	Pointage intérimaire	Pointage final après application de la formule	Rang
Tetra Tech	84	25.74	1
WSP Global	-	-	-

ATTENDU que les soumissionnaires sont les suivants :

Soumissionnaire	Montant (\$) (taxes en sus)
Tetra Tech	52 250.00 \$
WSP Global	-

ATTENDU l'analyse et les recommandations de l'administration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR YVES LÉVESQUE**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'octroyer le contrat OS-808 lié à la demande de proposition d'honoraires professionnels pour la surveillance de chantier et assurance qualité pour le recouvrement de la cellule 1 au LET de Saint-Étienne-des-Grès, à l'entreprise Tetra Tech, selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2018-03-4784

**SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LA  
CONSTRUCTION DE LA CELLULE D'ENFOUISSEMENT #5  
ET DU POSTE DE POMPAGE DE LA CELLULE #5 DU LIEU  
D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS  
(OS-809)**

ATTENDU que les soumissionnaires ont obtenu les pointages suivants suite à l'application, par le comité de sélection, du système de pondération et d'évaluation des offres prévu au devis OS-809 pour les services professionnels liés à la construction de la cellule d'enfouissement #5 et du poste de pompage de la cellule #5 au lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès :

Soumissionnaire	Pointage intérimaire	Pointage final après application de la formule	Rang
Tetra Tech	81	17.47	1
Pluritec	90.3	15.24	2

ATTENDU que les soumissionnaires sont les suivants :

Soumissionnaire	Montant (\$) (taxes en sus)
Tetra Tech	74 988,62 \$
Pluritec	92 055.66 \$

ATTENDU l'analyse et les recommandations de l'administration;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR YVON SAUVAGEAU**, Substitut du Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'octroyer le contrat OS-809 lié à la demande de services professionnels d'ingénierie pour la construction de la cellule d'enfouissement #5 et du poste de pompage de la cellule #5 au LET de Saint-Étienne-des-Grès (OS-809), à Tetra Tech, selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2018-03-4785

**TRAITEMENT ET VALORISATION DU BOIS (OS-811)**

ATTENDU que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie exploite les écocentres de Trois-Rivières (secteurs Trois-Rivières-Ouest et Sainte-Marthe-du-Cap), Shawinigan, Saint-Étienne-des-Grès, Champlain et Louiseville ;

ATTENDU que l'on y apporte des résidus de bois ;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

**ATTENDU** que ce matériel doit être traité et valorisé par des firmes spécialisées ;

**ATTENDU** le prix soumis suite à l'appel d'offres sur invitation :

<b>Entreprises</b>	<b>Coût global (taxes en sus)</b>
Enfouibec inc.	17.00 \$
Bellemare Environnement inc.	30.00 \$
BRQ inc.	19.94 \$

**ATTENDU** la règle d'adjudication établie au devis pour l'attribution du contrat ainsi que l'analyse et les recommandations de l'administration;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR YVON SAUVAGEAU**, Substitut du Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'octroyer le contrat OS-811, pour le traitement et la valorisation du bois, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Enfouibec inc., selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

**Rés.: 2018-03-4786**

**TRAITEMENT ET VALORISATION DU BOIS ET DES BRANCHES (OS-812)**

**ATTENDU** que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie exploite les écocentres de Trois-Rivières (secteurs Trois-Rivières-Ouest et Sainte-Marthe-du-Cap), Shawinigan, Saint-Étienne-des-Grès, Champlain et Louiseville ;

**ATTENDU** que l'on y apporte des résidus de bois ainsi que des branches ;

**ATTENDU** que ce matériel doit être traité et valorisé par des firmes spécialisées ;

**ATTENDU** le prix soumis suite à l'appel d'offres sur invitation :

<b>Entreprises</b>	<b>Coût global (taxes en sus)</b>
Enfouibec inc.	55.00 \$
Bellemare Environnement inc.	32.00 \$
BRQ inc.	48.00 \$

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

**ATTENDU** la règle d'adjudication établie au devis pour l'attribution du contrat ainsi que l'analyse et les recommandations de l'administration;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'octroyer le contrat OS-812, pour le traitement et la valorisation du bois et des branches, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Bellemare Environnement inc., selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

**Rés.: 2018-03-4787**

**TRAITEMENT ET VALORISATION DE BRANCHES  
SEULEMENT (OS-813)**

**ATTENDU** que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie exploite les écocentres de Trois-Rivières (secteurs Trois-Rivières-Ouest et Sainte-Marthe-du-Cap), Shawinigan, Saint-Étienne-des-Grès, Champlain et Louiseville ;

**ATTENDU** que l'on y apporte des résidus de branches ;

**ATTENDU** que ce matériel doit être traité et valorisé par des firmes spécialisées ;

**ATTENDU** le prix soumis suite à l'appel d'offres sur invitation :

<b>Entreprises</b>	<b>Coût global (taxes en sus)</b>
Enfouibec inc.	40.00 \$
Bellemare Environnement inc.	28.00 \$
BRQ inc.	30.00 \$

**ATTENDU** la règle d'adjudication établie au devis pour l'attribution du contrat ainsi que l'analyse et les recommandations de l'administration;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR YVON SAUVAGEAU**, Substitut du Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'octroyer le contrat OS-813, pour le traitement et la valorisation des branches seulement, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Bellemare Environnement inc., selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT 2014-03-17 FIXANT LA RÉMUNÉRATION DES  
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, donne avis que, lors de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Régie) prévue le 12 avril 2018, un règlement sera adopté afin de modifier le règlement numéro 2014-03-17 fixant la rémunération des membres du conseil d'administration. Copie du projet de règlement modifiant le règlement numéro 2014-03-17 est remise, en même temps que le présent avis, à tous les membres présents du conseil d'administration de la Régie.

L'objet du règlement concerne des ajustements rendus nécessaires par l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2018, de modifications apportées à la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., chapitre T-11.001) par la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (projet de loi 122, 2017, chapitre 13).

Cesdits ajustements consistent principalement à faire référence aux bons articles de la Loi sur le traitement des élus municipaux tel que modifiée ainsi qu'à prévoir une indexation de la rémunération basée, à compter de l'exercice financier 2018, sur la variation de l'indice moyen annuel de l'année écoulée par rapport à l'année précédente, la référence de ces indices étant l'indice d'ensemble des prix à la consommation pour le Québec, tel que publié par Statistique Canada.

L'objet de ce règlement concerne également l'ajout d'une rémunération additionnelle en faveur du vice-président d'un montant mensuel de 543,92 \$ à laquelle s'ajoutera l'allocation de dépense applicable en vertu de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., chapitre T-11.001).

Ces modifications prendront effet rétroactivement le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Rés.: 2018-03-4788**

**COÛTS LIÉS À LA MODERNISATION DU CENTRE DE TRI  
EFFECTUÉE PAR RÉCUPÉRATION MAURICIE SENC**

**ATTENDU** que la modernisation du centre de tri de Saint-Étienne-des-Grès effectuée en 2017 a engendré des coûts liés au détournement des matières afin de permettre la réalisation desdits travaux de modernisation;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

**ATTENDU** que cesdits coûts incluait notamment les coûts de pressage, de transport et du tri effectué par d'autres centres de tri;

**ATTENDU** que le total de cesdits coûts s'élève approximativement à 165 000 \$;

**ATTENDU** que 77 % de cesdits coûts est imputable à la Régie puisque cette dernière a acheminé 77 % de la matière au centre de tri de Saint-Étienne-des-Grès durant les travaux de modernisation;

**ATTENDU** que les dépenses non reliées aux travaux de modernisation telles que le loyer, l'amortissement des immobilisations, les intérêts sur les prêts, les assurances, ont continué à courir pendant ces travaux;

**ATTENDU** que cedit impact est estimé approximativement à 79 000 \$;

**ATTENDU** que 67 % de cedit impact est imputable à la Régie en fonction du tonnage apporté habituellement au centre de tri par cette dernière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR YVON SAUVAGEAU**, Substitut du Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'autoriser, en vertu des motifs indiqués ci-haut, que les bénéfices ou pertes relatifs aux activités de Récupération Mauricie SENC soient modulés tel qu'indiqué aux attendu de la présente résolution relativement à la modernisation du centre de tri effectuée en 2017, et ce, nonobstant toute entente, contrat, ou toute disposition contraire.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général ou le greffier ou la trésorière à signer tout document afférent.

Adoptée à l'unanimité

**Rés.: 2018-03-4789**

**MODIFICATION AU CALENDRIER 2018 DES SÉANCES DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Il est proposé par **MONSIEUR YVES LÉVESQUE**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu de modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie afin de tenir la séance ordinaire le jeudi 21 juin 2018 à 18 h plutôt que le jeudi 14 juin 2018 à 18 h.

Adoptée à l'unanimité



INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

**Rés.: 2018-03-4790**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu de lever l'assemblée à dix-huit heures cinq minutes (18 h 05).

Adoptée à l'unanimité

\_\_\_\_\_  
**PRÉSIDENT**

\_\_\_\_\_  
**SECRETARE**